



Commission de Recherche et d'Information  
Indépendantes sur la Radioactivité  
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France  
☎. 33 (0)6 27 27 50 37 / bruno.chareyron@criirad.org

Communiqué de presse  
du 21 janvier 2021

## Centrale nucléaire de Golfech : Radioactivité de l'eau potable puisée dans la Garonne.

A la demande de la coordination **Stop Golfech** (dont FNE 82, ATMP, VSDNG, Réseau Citoyen de Surveillance de la Radioactivité de Golfech, Sepanlog et Horizon Vert) le laboratoire de la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) a réalisé une étude sur les impacts des **rejets radioactifs** de la centrale nucléaire de **Golfech** dans la Garonne.

La centrale de Golfech est autorisée à rejeter des substances radioactives dans l'air et dans les eaux de la Garonne. Inquiets de **l'impact sanitaire et environnemental** que peuvent engendrer ces rejets radioactifs, des associations locales soutenues par des citoyens ont sollicité la CRIIRAD afin de réaliser une campagne d'analyses de végétaux aquatiques prélevés dans la Garonne.

Une telle étude avait déjà été réalisée en 2009 par la CRIIRAD et avait notamment révélé la présence significativement plus élevée (respectivement quatre fois et deux fois plus) en aval de la centrale qu'en amont de deux substances radioactives : **le tritium organiquement lié** et le **carbone 14**.

Les résultats de cette nouvelle étude 10 ans plus tard montrent la persistance de la contamination par le tritium et une **augmentation de 60%** de celle liée au carbone 14. Ces deux substances constituent **plus de 99,99% de la radioactivité rejetée** par la centrale nucléaire de Golfech dans le fleuve. Leur présence élevée en aval de la centrale témoigne d'une **contamination chronique et persistante** du milieu naturel par cette dernière. Le tritium et le carbone 14 ont respectivement une période physique de 12,3 et 5 730 ans.

L'analyse des données officielles montre en outre que les citoyens de **plusieurs dizaines de communes** situées en aval des rejets (jusqu'à 50 voire 100 kilomètres) boivent **de l'eau potable** contaminée par le tritium. Les dispositifs de traitement des eaux ne peuvent en effet retenir efficacement cette substance radioactive. Les niveaux sont certes inférieurs aux normes en vigueur, mais la CRIIRAD a montré que les normes n'offraient pas un niveau de protection sanitaire suffisant, en particulier en cas de contamination chronique.

Suite à ces résultats, la CRIIRAD réitère ses recommandations en faveur de **l'abaissement des normes sanitaires** et de **l'amélioration du contrôle** de la qualité radiologique des eaux potables. Elle attire également l'attention sur la **vulnérabilité des ressources** en eau potable puisées en aval des centrales nucléaires, compte tenu de l'impact des rejets chroniques et des risques, en cas d'accident grave.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à découvrir le [rapport complet](#) de cette étude ainsi que les précédents travaux de la CRIIRAD concernant la [contamination de l'eau par le tritium](#).